

Vénérables Frères,

Ainsi que vous le savez, nos Vénérables Frères, dans le consistoire secret tenu le 21 décembre de l'année dernière, Nous créâmes deux cardinaux de la sainte Eglise romaine que Nous réservâmes *in petto*. Nous avons résolu de proclamer l'un d'eux aujourd'hui. C'est notre cher fils Joseph Bosondi, doyen de la Rote romaine, qui a toujours fait preuve, depuis les longues années qu'il rend la justice, d'une intégrité et d'une probité religieuse, qui a rempli avec éclat d'autres fonctions, qui se distingue par la piété autant que par la science, par une rare connaissance du droit ecclésiastique, et dont tout le monde enfin apprécie l'habileté dans la conduite des affaires. Vous serez donc satisfaits d'apprendre que Nous l'avons déjà choisi pour faire partie de votre auguste collège, et vous Nous entendrez avec joie publier aujourd'hui cette nomination.

Comme il est juste aussi d'honorer par les plus hautes récompenses les ecclésiastiques qui se sont le plus distingués par leur zèle et leurs travaux, soit en cultivant la vigne du Seigneur, soit en remplissant les fonctions les plus importantes de la souveraineté spirituelle et temporelle du Siège apostolique, Nous avons jugé convenable, pour la plus grande gloire de Dieu, pour l'honneur et l'intérêt de l'Eglise romaine, de décorer trois autres prélats de la pourpre sacrée. L'un est notre Vénérable Frère Pierre Giraud, archevêque de Cambrai, homme d'un esprit supérieur, d'un amour et d'un dévouement éprouvés pour la chaire de saint Pierre, et qui, rempli de zèle, dès son jeune âge, pour le ministère sacré, orné des saintes connaissances nécessaires pour procurer le salut des âmes, se consacra toujours avec ardeur et avec un grand succès à la prédication de la parole de Dieu. Elevé ensuite sur le chandelier de la maison de Dieu pour y faire briller aux yeux de tous sa lumière, il a illustré par ses vertus l'Eglise de Rodéz, dont le gouvernement lui fut donné, il a augmenté la gloire du sacerdoce, et s'est constamment appliqué à remplir les devoirs de l'épiscopat avec un zèle, une vigilance, une douceur et une charité rares. Appelé plus tard à l'archevêché de Cambrai, il n'est pas une seule des sollicitudes pastorales qu'il n'ait transportées avec lui de son premier siège sur sa nouvelle Eglise : il n'a épargné ni soins, ni entreprises, ni fatigues pour le bien spirituel de son troupeau et l'affermissement de la discipline dans son clergé : il a toujours défendu les droits de la religion catholique avec tant de force, de prudence et de douceur, qu'il a su se concilier l'amour et l'estime de tous les gens de bien.

L'autre évêque que Nous voulons honorer de la pourpre, est notre Vénérable Frère Jacques-Marie-Antoine-Célestin Du Pont, qui a été transféré de l'Eglise d'Avignon sur le siège de Bourges, et qui se distingue aussi par d'éminentes qualités ; pontife particulièrement considéré pour sa grande droiture et sa rare piété ; doué d'autres dons excellents, attaché du fond de l'âme au Siège apostolique ; qui remplit soigneusement et pieusement les devoirs de sa charge pastorale, et défend avec un zèle épiscopal la cause de l'Eglise catholique.

En revêtant de la pourpre ces deux pontifes de l'Eglise de France, Nous éprouvons une vive satisfaction de seconder les vœux de notre très-cher fils en Jésus-Christ Louis-Philippe, Roi Très-Chrétien des Français, qui Nous les a instantement recommandés, et qui Nous a témoigné par ses lettres combien cette faveur lui serait précieuse : Nous Nous réjouissons de pouvoir ainsi faire connaître à tous quel prix nous attachons aux désirs de cet illustre souverain, et combien Nous avons à cœur de lui être agréable. Nous ressentons également la plus grande joie de l'heureuse occasion qui Nous est offerte de donner ce témoignage éclatant de notre affection et de notre dévouement à nos Vénérables Frères les évêques de cette illustre et bien-aimée nation, dans la personne de leurs deux collègues que nous élevons à la dignité du cardinalat. Nous n'avons pas en effet une pensée plus chère, Nous n'avons pas un désir plus ardent, que d'attacher par des liens chaque jour plus forts les évêques de France à Nous et à ce siège apostolique, afin qu'ils persévèrent avec une nouvelle ardeur à défendre vaillamment, ainsi qu'ils le font, comme d'intrepides soldats de Jésus-Christ, avec toute la constance épiscopale, avec sagesse et patience, la doctrine, les droits, la liberté de l'Eglise catholique, combattant ainsi le bon combat. Pour Nous, à qui la charge du suprême apostolat impose la garde de tout le troupeau du Seigneur, plein d'une immense sollicitude pour le salut des brebis qui Nous sont divinement confiées, en même temps que Nous n'omettrons pas d'inculquer à tous qu'ils aient à rendre à César ce qui est à César, Nous ne cesserons jamais d'élever notre voix avec la liberté apostolique, afin que tous rendent à Dieu ce qui est à Dieu.

Nous tenons encore pour certain que vous applaudirez au choix que Nous avons fait d'un autre prélat pour lui conférer l'honneur de prendre place dans vos rangs. C'est Notre cher fils Jacques Antonnelli, recommandable par son esprit, son intégrité, sa vertu, sa piété, et qui après avoir rempli avec zèle et talent plusieurs fonctions importantes, occupe la charge de notre trésorier général. Dans ce poste élevé il Nous a donné de telles preuves de son incorruptible probité, de son travail infatigable, de sa haute capacité, de son activité et de sa prudence dans la gestion des affaires, qu'en l'élevant aujourd'hui au cardinalat Nous avons bien moins considéré l'éclat des fonctions dont Nous l'avons chargé, que celui des mérites par lesquels il s'est justement concilié notre bienveillance et notre confiance.

Ne cherchant qu'à augmenter la gloire et la splendeur du sacré collège, voulant surtout Nous conformer aux paroles et aux instructions si graves, que le saint Concile de Trente, avec une sollicitude et une sagesse dignes d'un si grand sujet, a tracées sur le choix des évêques et des cardinaux de

la sainte Eglise romaine (*Sess. XXIV, chap. de la Ref.*), Nous ayons la ferme et immuable volonté de conférer les dignités ecclésiastiques et la pourpre sacrée non à ceux qui n'auraient d'autres titres que le grade et les convenances du poste qu'ils occupent, mais à ces hommes éminents qui, resplandissant de l'éclat de la piété, de l'intégrité, de la science et de toutes les vertus, se sont efforcés par la gloire de leurs belles actions et par de longs et continuels travaux, de bien mériter de l'Eglise universelle et du Siège apostolique.

Enfin, Nous ne doutons pas qu'il ne vous soit très-agréable d'apprendre qu'après une mûre consultation avec plusieurs des vénérables membres de votre ordre, pour procurer une prospérité plus grande aux peuples soumis à Notre autorité, et pour l'expédition plus avantageuse des affaires, Nous avons établi un conseil de ministres dans lequel seront examinées, étudiées et discutées les affaires de haute importance qui devront Nous être apportées pour être décidées par Notre autorité, ainsi qu'il sera dit et notifié à tous par le décret *Motu proprio* que nous avons rendu et qui sera prochainement livré à l'impression et à la publicité.

Que vous en semble ?

Par l'autorité de Dieu tout-puissant, des saints apôtres Pierre et Paul, et par la Nôtre, Nous proclamons cardinal diacre de la sainte Eglise Romaine Joseph Bosondi, doyen de la Rote romaine.

En outre, nous créons et proclamons cardinaux de la sainte Eglise Romaine,

De l'ordre des prêtres,

Pierre Giraud, archevêque de Cambrai ;

Jacques-Marie-Antoine-Célestin Du Pont, archevêque de Bourges ;

Et dans l'ordre des diacres,

Jacques Antonnelli, préfet de notre trésor pontifical.

Avec toutes dispenses, dérogations, et clauses nécessaires et opportunes.

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

EXTRAITS DES JOURNAUX D'EUROPE.

FRANCE.

— Le Mardi-Saint 1847, la ville de Boulogne acquittait une dette de reconnaissance, par l'inauguration du monument qu'elle venait d'élever à la mémoire vénérée d'un humble prêtre, M. l'abbé Dufour, qui pendant plus de cinquante années, exerça les fonctions de vicaire dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas.

Dirigée par les soins de la commission du monument, encouragée et appuyée hautement par l'autorité civile qui s'y montrait dans la personne de ses chefs principaux, cette fête, toute de famille, favorisée par l'éclat d'une belle journée, a laissé une profonde impression dans les cœurs de tous les assistants, et surtout dans ceux qui avaient eu le bonheur de connaître longtemps et d'apprécier à leur haute valeur les vertus de celui qu'ils regrettaient tant, et à qui ils voulaient donner une marque si publique de leur affection.

A une heure et demie, le nombreux clergé de la paroisse Saint-Nicolas sortit de son église suivant la croix et marchant dans l'ordre accoutumé des processions. A son arrivée vis-à-vis de l'église Saint-Joseph, le clergé de cette paroisse et plusieurs des ecclésiastiques attachés à l'établissement de M. l'abbé Haffreingue se joignirent au cortège, et la marche de la procession continua jusqu'au cimetière, au chant du *Vexilla regis prodeunt*, répété avec le sentiment qu'inspirait la double circonstance de l'érection du Calvaire à la mémoire de M. Dufour, et du temps de la Passion dans lequel on se trouvait alors.

Le monument élevé au moyen du produit d'une souscription à laquelle les autorités ont prêté l'appui le plus empressé et la coopération la plus effective, consiste en une croix de fer très-élevée, travaillée à jour, et à laquelle est suspendue l'image, aussi en fonte, de Notre-Seigneur. Cette croix est au milieu d'une encinte entourée de haies de trois côtés, et plantée de jeunes arbres à l'intérieur, près de la modeste tombe où reposent les restes vénérés de M. Dufour, tombe que lui-même avait fait construire de son vivant, dans la crainte si chrétienne des honneurs que lui faisait appréhender sa modestie. Lui-même aussi avait choisi d'avance et acheté la place où il est inhumé, place située à l'angle du chemin principal de l'intérieur du cimetière, et qu'il avait choisie précisément à cause de cette circonstance, que tous les prêtres qui conduisent au cimetière un de leurs frères défunts, doivent nécessairement passer devant cet endroit. L'humble ministre du Sauveur espérait ainsi que chacun de ses successeurs dans les fonctions qu'il a si admirablement remplies, se souviendrait de lui jeter en passant l'aumône d'une prière, à lui qui fit tant de fois aux pauvres de Boulogne l'aumône de son argent, de ses enseignements, de ses prières. Sur le socle en pierre qui supporte la croix, on a gravé cette inscription bien vraie et pleine de choses dans sa brièveté : *La ville de Boulogne à l'abbé Dufour, 1846.*

Quand la bénédiction de ce monument fut terminée selon le rite prescrit et que les indulgences accordées à cette occasion par S. E. le cardinal-évêque d'Arras eurent été proclamées, M. l'abbé Courajod, du clergé de Lyon, prê-